



3<sup>e</sup> RAPPORT DU GROUPE NATIONAL SUR LES FORÊTS TROPICALES

# Forêts tropicales : point d'étape et nouveaux défis

**QUELLES ORIENTATIONS  
POUR LES ACTEURS FRANÇAIS ?**

**SYNTHÈSE DU RAPPORT**

# INTRODUCTION

Le groupe national sur les forêts tropicales (GNFT) est un organe consultatif informel dont l'objectif est de discuter de la doctrine et des orientations françaises sur les forêts tropicales. Créé en avril 2002 dans le sillage de la sixième conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique de La Haye, communément appelée *sommet des forêts anciennes*, ce groupe est piloté conjointement par les représentants des principaux ministères concernés. Les parties-prenantes à ce groupe sont des acteurs du secteur privé (filière bois, grande distribution, finance), des ONG écologistes et de développement, des représentants des consommateurs et d'élus, des administrations, des établissements publics et des organismes de recherche.

Le mandat initial du groupe consistait à « définir un programme d'action français pour le respect des critères d'exploitation durable des forêts et contre l'exploitation illégale » (communiqué de presse du gouvernement du 10 avril 2002). Concrètement, le groupe était chargé de collecter des éléments de diagnostic, d'identifier les points de controverse et les besoins d'informations complémentaires, et de proposer des actions concrètes sur un certain nombre d'enjeux: état des forêts, gestion durable, exploitation illégale du bois et commerce lié, traçabilité du bois, systèmes de certification, importations de bois en France et éco-conditionnalité dans les marchés publics.

Après un premier rapport intitulé *Forêts tropicales : comment la France peut-elle contribuer à leur gestion durable ?*, le GNFT a publié en 2006 un *Livre blanc sur les forêts tropicales humides* qui constitue un texte de référence sur les politiques à mener pour assurer la conservation et la gestion durable des forêts tropicales humides, tant au niveau des actions de l'Etat, de l'aide publique au

développement et des initiatives du secteur privé. Il présente plus d'une centaine de recommandations portant sur un ensemble de sujets clefs et reflète le consensus établi dans le cadre du GNFT au terme de plusieurs années de discussions entre les différentes parties-prenantes françaises.

En 2007 et 2008, un groupe *ad hoc* sur les forêts tropicales a contribué aux travaux du Grenelle de l'environnement, ce qui a donné lieu à différents engagements, ainsi qu'à une recommandation de réactivation du GNFT.

## Engagements du Grenelle de l'environnement en matière de forêts tropicales

**Engagement n° 221 : Promotion par la présidence française [de l'Union européenne en 2008] du sujet forêt/biodiversité comme un des piliers des dispositions post-Kyoto.** Dans ce cadre, soutien actif à la mise en place de mécanismes de financement innovants permettant d'éviter la déforestation.

**Engagement n° 222 : Lutte contre le commerce illégal du bois et développement des alternatives à l'exploitation destructrice des forêts, sous forme de gestion de ces espaces.** Une attention sera portée sur le bassin du Congo.

Le mandat du GNFT a alors été mis à jour pour élargir les travaux aux enjeux liés au réchauffement climatique et aux forêts tropicales sèches. Les trois thèmes structurant les activités du groupe sont donc aujourd'hui le commerce de produits forestiers, la lutte contre la déforestation et l'aide au développement dans le secteur forêt-environnement. Le GNFT attache par ailleurs une importance particulière au suivi des activités du partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC).

En 2011, le GNFT a décidé de faire un bilan de la mise en œuvre des recommandations du livre blanc et d'actualiser son contenu afin de mettre à jour les orientations politiques pour les forêts tropicales au regard des nouveaux développements. Pour ce faire, le GNFT a dans un premier temps commandé la réalisation d'une étude dont l'objectif est d'apporter des éléments objectifs d'évaluation de l'état de mise en œuvre des recommandations concrètes du livre blanc. Cette étude a servi d'appui à la réalisation d'une deuxième étape consistant en l'organisation d'une conférence des acteurs français sur les forêts tropicales qui s'est déroulée à Paris les 11 et 12 janvier 2012.

Cette conférence a rassemblé plus de 300 participants provenant de milieux divers : administrations, collectivités territoriales, recherche et milieu universitaire, société civile et secteur privé, avec la participation de grands témoins internationaux.

Le nouveau rapport a été rédigé en grande partie sur la base des travaux de cette conférence, de différentes sources récentes, notamment les évaluations menées sur les actions de l'AFD et du FFEM dans les forêts du bassin du Congo, et d'échanges entre membres du GNFT. Sa finalité est de mettre à jour les positions des acteurs français sur les forêts tropicales et de dresser une nouvelle feuille de route qui constitue la doctrine française sur les forêts tropicales, en particulier dans la perspective de la conférence des Nations unies sur le développement durable en juin 2012 (Rio+20).

Sans jamais chercher à minimiser les problèmes identifiés et à masquer les sensibilités parfois différentes pour les traiter, les rapports du GNFT dessinent progressivement les contours d'une vision partagée des acteurs français agissant dans le domaine de la protection et du développement. Ils proposent des orientations politiques et stratégiques aux acteurs français et contribuent en particulier à



**Parc National de Guadeloupe.** © Jonathan Saulnier,  
ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire

réorienter graduellement les priorités et modes d'intervention du gouvernement français et des agences publiques, aussi bien en France d'outre-mer qu'au travers de la diplomatie des biens publics globaux et de l'aide bilatérale, européenne et multilatérale.

Dans une première partie, l'ouvrage rappelle brièvement les grands enjeux forestiers tropicaux puis revient sur les grands éléments qui ont structuré l'action des acteurs français sur les forêts tropicales depuis la parution du livre blanc en 2006. Il présente les principaux sujets et modes d'intervention de la France dans le domaine des forêts tropicales, ainsi que les enseignements qui peuvent être tirés de la mise en œuvre des recommandations de 2006.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée aux perspectives et aux orientations que le GNFT propose pour guider l'intervention des acteurs français sur les forêts tropicales dans les prochaines années. Cette deuxième partie comprend six chapitres correspondant aux six ateliers de la conférence de janvier 2012 et un chapitre complémentaire portant sur les questions de recherche et d'amélioration des connaissances.

# TABLE DES MATIÈRES ET PRINCIPAUX MESSAGES DE CHAQUE CHAPITRE

## **I. CONTEXTE : ENJEUX FORESTIERS TROPICAUX ET ACTIONS DES PARTIES PRENANTES FRANÇAISES**

### ***A. Forêts tropicales : situation et principaux enjeux***

La déforestation tropicale, bien qu'en baisse, demeure très préoccupante. La dégradation des forêts est également une source d'inquiétude importante, notamment pour ses conséquences sur le climat et la biodiversité.

Le poids de la France et de l'UE diminue sur les marchés des bois tropicaux par rapport à la demande des pays émergents.

### ***B. Les grandes lignes de l'intervention française sur les forêts tropicales***

La France reste très engagée en faveur des forêts tropicales et son niveau d'aide a considérablement augmenté ces dernières années.

Très axée sur l'appui à l'aménagement forestier en Afrique centrale jusque récemment, la coopération forestière française est en voie de diversification thématique et géographique.

La gestion durable et la conservation des forêts tropicales d'outre-mer ont progressé ces dernières années.

## **II. PERSPECTIVES : ORIENTATIONS POUR UNE APPROCHE FRANÇAISE SUR LES FORÊTS TROPICALES**

### ***A. Gestion durable des forêts tropicales de production***

L'aménagement des forêts tropicales de production est un acquis important de ces vingt dernières années.

Le modèle reste à parfaire pour augmenter les bénéfices sociaux et écologiques.

D'autres modèles que celui de la concession aménagée doivent également être encouragés.

### ***B. Forêts tropicales de protection : où en sont les modèles de conservation et de restauration ?***

Le rôle fondamental des aires protégées est réaffirmé. Elles doivent être étendues à 17% des terres émergées conformément aux objectifs d'Aichi de la CDB, avec un effort particulier sur les biomes forestiers tropicaux, et leur gestion doit être améliorée.

La biodiversité en dehors des aires protégées joue également un rôle écologique très important. D'autres modalités de conservation doivent compléter les réseaux d'aires protégées dans une logique de continuité écologique.

La restauration, en lien avec les populations locales, des écosystèmes forestiers dégradés est un enjeu émergent considérable.

### ***C. L'essor de la demande énergétique, alimentaire et minière mondiale comme cause de déforestation***

La demande énergétique, alimentaire et minière mondiale génère une pression accrue sur les forêts tropicales.

Les principaux axes de travail, notamment dans les filières agro-alimentaires, sont la maîtrise de la demande, la certification, l'intensification écologique de la production et la réduction des gaspillages.

Les implantations des activités extractives devront être mieux maîtrisées en veillant à épargner le domaine forestier, en particulier les aires protégées.

Les bioénergies sont des ressources renouvelables mais limitées. Il convient d'en hiérarchiser les usages et de promouvoir l'émergence de filières durables.

L'initiative « pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » offre une perspective intéressante pour limiter les impacts de la consommation européenne sur la déforestation.

### ***D. Commerce du bois tropical : légalité, durabilité***

Les efforts doivent être poursuivis sur le plan d'action FLEGT et la certification de la gestion forestière pour relever les défis d'une production et d'une consommation responsables pour l'avenir des forêts tropicales.

La majorité des volumes de bois tropical récoltés sont consommés au niveau régional ou exportés vers les pays émergents. Notre prochain horizon sera de maintenir un dialogue actif avec les acteurs de ce commerce sud-sud de manière à prévenir les risques de surexploitation des ressources naturelles.

### ***E. Investissements en forêts tropicales et financement des externalités environnementales***

La gestion durable et la conservation des forêts tropicales engendrent des coûts importants face auxquels les acteurs publics, privés, nationaux et internationaux doivent se mobiliser, en particulier la coopération française et européenne.

La montée en puissance de REDD+ représente une perspective importante pour le financement des externalités environnementales en forêts tropicales.

Les enseignements sur l'efficacité de l'aide doivent être pleinement appliqués, notamment l'alignement sur les stratégies nationales élaborées de manière participative dans les pays tropicaux.

L'expérience tirée des fonds fiduciaires et des paiements pour services écosystémiques présente un grand intérêt pour le financement de la gestion durable et en particulier pour REDD+.

### ***F. Gouvernance des territoires forestiers, du local au global***

La protection effective des massifs forestiers tropicaux nécessite un investissement renouvelé dans la clarification des droits fonciers et la prise en compte de la pluralité des valeurs et des intérêts.

Une agence spécialisée des Nations unies pour l'environnement pourrait contribuer à améliorer la gouvernance mondiale des forêts en renforçant le pilier environnemental et en jouant un rôle moteur, en tandem avec la FAO, dans le dialogue entre les grandes organisations et institutions traitant de questions forestières.

### ***G. Recherche et amélioration des connaissances***

Les systèmes forestiers tropicaux sont particulièrement complexes et bien moins connus que leurs équivalents tempérés et méditerranéens.

Des réflexions internationales récentes constituent un cadre solide pour identifier les déficits de connaissance et les priorités de recherche.

La France dispose d'un réseau de laboratoires et de compétences de tout premier plan au niveau mondial, ainsi que d'une solide expérience de collaboration avec les équipes scientifiques dans les pays tropicaux.

L'impact du dispositif de recherche pourrait être augmenté en améliorant l'accès aux résultats auprès des sociétés civiles, des gestionnaires, des entreprises et des décideurs dans les pays tropicaux.

## CONCLUSION

Ce troisième rapport du GNFT permet de mesurer le chemin parcouru, de mieux identifier le socle des convictions françaises en même temps que les inflexions progressives et les priorités émergentes. Dans le contexte de Rio+20, il participe d'une part à dresser un bilan positif, mais nuancé, des orientations prises en matière de gestion durable des forêts tropicales depuis 1992, en identifiant notamment des insuffisances auxquelles il convient de remédier sans pour autant changer de cap, mais aussi d'autre part à proposer des perspectives mobilisatrices pour la décennie à venir.

### *Le socle des convictions françaises*

L'attachement à une **approche multifonctionnelle de la forêt**, permettant d'ajuster, suivant les lieux et les enjeux locaux, la pondération donnée aux facteurs écologiques, économiques et sociaux ne s'est jamais démenti. Mais une prise de conscience progressive des problèmes concrets et des pesanteurs historiques a conduit à rappeler de manière de plus en plus nette le besoin de soutenir également la création et la gestion d'aires protégées et de mieux prendre en compte les intérêts des populations locales à travers une gouvernance adaptée.

L'outil de l'**aménagement forestier**, intégrant les facteurs écologiques, économiques et sociaux, est traditionnellement promu par la France, valorisant ainsi son expérience multiséculaire et son savoir-faire. Mais le contexte des forêts tropicales nécessite de prêter une attention particulière à la conception des inventaires écologiques et dendrométriques avant aménagement, à l'identification prospective des pressions et menaces, ainsi qu'aux logiques socio-économiques et culturelles locales. La promotion

de l'aménagement forestier chez les petits opérateurs forestiers et parmi les communautés locales est nécessaire, mais demande une adaptation de l'outil à ce nouveau contexte. Au bout du compte, l'aménagement est un outil intéressant qui a fait ses preuves, mais cela ne reste qu'un outil : les résultats dépendent aussi et surtout de la bonne volonté des gestionnaires et des pouvoirs publics dans la durée.

Dans les zones habitées, il est vain de réfléchir à la protection et à la gestion durable d'un territoire forestier *in abstracto*, sans travailler parallèlement à la prise en compte des besoins alimentaires et énergétiques des populations concernées. La **planification territoriale** doit nécessairement dépasser les seuls territoires forestiers et s'intéresser à d'autres questions que celles qui relèvent spécifiquement de la sylviculture et de l'écologie. Elle doit comprendre une approche intégrée multi-acteurs, qui dépasse la seule dimension forestière, et promouvoir un zonage de l'utilisation des terres avec les populations locales. L'agriculture et la satisfaction des besoins énergétiques sont une partie des solutions aux problèmes forestiers, au même titre qu'ils sont une cause de ces problèmes.

La définition et la clarification des droits sur un territoire forestier ont une longue histoire en France, faite de conflits mais aussi de solutions imaginatives. Cette expérience a conduit notamment à faire émerger une forêt communale importante dans certaines régions, traduisant les droits des populations locales, à côté des forêts domaniales, héritage du pouvoir régalien, et des forêts privées. Ceci explique la sensibilité française particulière à prôner une collaboration structurée entre d'un côté des pouvoirs publics chargés d'orienter, de contrôler et plus rarement de faire, et de l'autre, les autres acteurs, actifs et regroupés dans des structures représentatives qui



## Colonisation de l'espace forestier par l'agriculture en Amazonie bolivienne,

©CNES 2009 - Distribution Astrium Services/Spot Image

portent leurs intérêts. Le modèle de protection et de gestion durable que porte la France insiste sur la nécessité d'un pouvoir régalien bien organisé, coopérant activement avec des acteurs privés ou publics dans un cadre structuré où chacun fait ce pour quoi il est le plus efficace. La création d'une dynamique associant acteurs publics et privés est donc nécessaire, et un pari reposant exclusivement sur une seule famille d'acteurs serait voué à l'échec : **le renforcement parallèle de la société civile et de l'Etat est indispensable, et la lutte contre la corruption incontournable.**

Enfin, la France s'implique depuis plus d'un siècle dans le renforcement des connaissances nécessaires à l'inventaire et la gestion durable des ressources en zones forestières tropicales, au travers des sciences de la nature et des sciences sociales. La recherche française sur les forêts tropicales

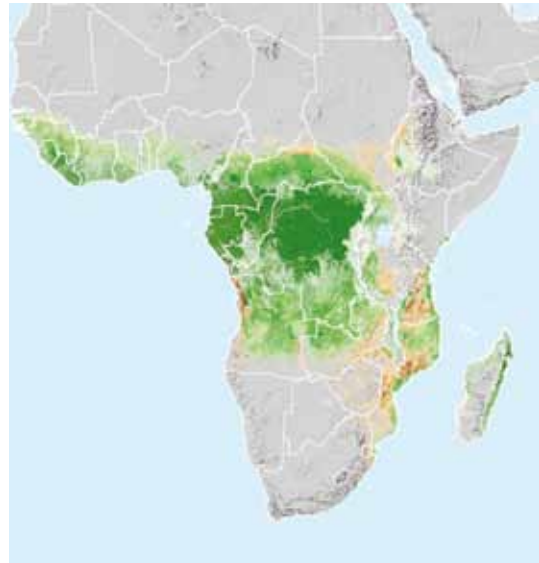
est de tout premier plan au niveau mondial, et a, de plus, une solide expérience du partenariat avec les équipes scientifiques des pays du Sud. Ceci est un atout puisque, face aux nombreux enjeux actuels et à venir, **l'enseignement supérieur et la recherche** ont un rôle déterminant à jouer pour améliorer le niveau des connaissances techniques et sociales nécessaires auprès des acteurs.

### *Les inflexions en cours*

Plus que jamais, il est justifié que la coopération française et européenne se mobilisent fortement dans les prochaines années sur les enjeux forestiers tropicaux, notamment le climat, la biodiversité, la sécurité alimentaire, l'économie verte et inclusive et les conditions d'existence des communautés locales.

## Types de forêts tropicales

Source : d'après la carte des forêts du monde en 2010 de la FAO



Ces dernières années, les enjeux emblématiques des forêts tropicales humides avaient un peu éclipsé ceux des **forêts tropicales sèches**. Le présent rapport amorce un élargissement des ambitions à ce second type de forêts tropicales, dont la dimension moins médiatique ne doit pas faire oublier l'importance écologique et sociale.

L'avancement conceptuel, législatif et pratique des réflexions sur les aires protégées françaises, y compris outre-mer, réalisé ces dernières années, se traduit logiquement par une inflexion dans la **conception de la conservation de la biodiversité** en forêts tropicales. Le rapport insiste plus que les précédents sur le besoin d'interconnecter en réseau les aires protégées, sur la nécessité de s'intéresser activement aux zones périphériques, mais aussi sur l'utilité de valoriser la **biodiversité en dehors des aires protégées**, y compris dans les forêts secondaires, sachant

que les espaces anthropisés recèlent une part considérable et croissante de la biodiversité forestière.

A cet égard, la **restauration des écosystèmes dégradés** devra également être un axe d'intervention d'importance croissante.

Les acteurs publics et privés français restent convaincus de l'effet de levier que peut créer un fort engagement français et européen dans le domaine du **contrôle de légalité des bois et de la certification de la gestion durable**, même si tous les pays n'adhèrent pas à ces approches, notamment certains pays fortement importateurs de bois tropicaux. Dès lors, les efforts doivent se poursuivre pour parvenir aux objectifs du **plan d'action FLEGT**, la réponse de l'UE au défi de l'exploitation illégale et du commerce associé. Il est nécessaire en particulier d'améliorer l'articulation encore très imparfaite entre d'une part le suivi de





- Forêt tropicale ombrophile
- Forêt tropicale humide décidue
- Système montagneux tropical
- Forêt tropicale sèche
- Formation arbustives tropicales
- Autres terres
- Eau

l'exploitation forestière sur le terrain par l'autorité publique, la certification privée et les observateurs indépendants, et d'autre part la mise en place de systèmes de vérification de la légalité pour le commerce international. Enfin, les acheteurs et prescripteurs publics et privés doivent être mieux sensibilisés aux moyens d'orienter la demande de bois tropical vers des produits issus d'une gestion durable certifiée. Les modalités de mise en œuvre de la circulaire sur l'achat public de bois devront être améliorées.

Mais au-delà, les questions de conservation, de gestion durable et de valorisation des forêts tropicales ne peuvent plus être abordées sans considérer les **déterminants extra-forestiers** : autres secteurs d'activités, décideurs-acteurs, priorités et conflits d'usage.

Par rapport aux interventions classiques par subvention sur projet, le recours aux

**fonds fiduciaires** et aux **paiements pour services écosystémiques** présente un meilleur potentiel pour l'efficacité de l'aide et la mobilisation des acteurs nationaux, notamment pour contribuer à résoudre les questions difficiles liées aux politiques des aires protégées. Mais une telle orientation suppose aussi de mieux formaliser les contreparties locales, de réduire les coûts de transaction et de prévenir les risques de détournement.

Les priorités affichées, la mobilisation de compétences reconnues et de moyens suffisants, pas plus que les bonnes intentions ne suffisent à garantir que le résultat sera à la hauteur des espérances placées sur un projet. C'est pourquoi la **méthodologie de l'évaluation environnementale**, *ex ante* et *ex post*, mais aussi à une périodicité raisonnable, doit être expérimentée et adaptée aux spécificités des forêts tropicales et du contexte socio-économique local.

## *Les priorités émergentes*

Face à l'ampleur du **commerce local** et du **commerce sud-sud des bois tropicaux**, il est évident pour tous que nos outils actuels basés sur le commerce nord-sud des bois tropicaux ne constituent qu'une partie de la réponse. La **situation alimentaire mondiale**, l'**extension des surfaces agricoles**, la **demande en bioénergies** et l'**exploitation minière** peuvent susciter de nouvelles tensions sur les écosystèmes forestiers tropicaux, accentuées par les risques liés au **changement climatique**. Le rapport identifie ces défis majeurs pour toutes les politiques de protection et de gestion durable comme le prochain horizon de notre action collective qui doit s'intéresser à la fois au zonage et à la gestion intégrée des territoires, aux chaînes d'approvisionnement et à la maîtrise des effets de la demande globale. Il demeurera nécessaire de réévaluer les orientations préconisées à la lumière du meilleur état des connaissances disponibles sur ces problématiques.

L'accroissement de la demande nécessite de mettre également l'accent sur les itinéraires techniques et les modèles socio-économiques adaptés pour l'**agroforesterie** et les **plantations forestières**.

La création de nouvelles aires protégées est indispensable, comme cela a été reconnu dans les **objectifs d'Aichi sur la biodiversité**, mais doit être accompagnée d'une **amélioration de la surveillance et de la gestion des aires protégées existantes**.

L'élaboration, la mise en œuvre et le financement pérenne de modes de gestion performants constituent un enjeu émergent pour la conservation de la biodiversité.

Il existe un réel engouement dans de nombreux pays tropicaux pour le **mécanisme de lutte contre la déforestation envisagé par la Convention climat (REDD+)**, qui permet d'aborder de manière concrète les causes sociétales de la déforestation en promouvant une approche participative de l'analyse des enjeux et de la mise en œuvre des actions nécessaires. La montée en puissance de ce mécanisme doit se poursuivre en intégrant la grande diversité des contextes nationaux et locaux et en relevant les nombreux défis techniques, économiques et politiques qui se présentent, sans perdre de vue le besoin de résultats à grande échelle en matière de protection des forêts.

Sans réduire nullement la forêt à sa seule dimension environnementale, la France attend beaucoup de la création d'une **agence spécialisée des Nations unies**, qui serait bâtie sur le Programme des Nations unies pour l'environnement, et travaillerait en synergie avec la FAO sur les questions qui conditionnent le succès d'une politique de protection et de gestion durable des forêts tropicales. Le mouvement vers une **coopération sud-sud renforcée entre les pays des trois grands massifs forestiers tropicaux** d'Amérique du Sud, d'Afrique centrale et d'Asie du Sud-Est, ébauchée lors du sommet de Brazzaville en juin 2011, contribue également à renforcer les échanges d'expérience et à stimuler l'adoption de meilleures pratiques.



**Photo de couverture. Réserve naturelle  
des marais de Kaw en Guyane, plus vaste zone  
humide de France.**

© Xavier Remongin, ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

**Page 4-5. Forêt de nuage, Corredor Choco  
Andin, Réserve de Maquipucuna, Equateur.**

© Léa Durant, [www.envol-vert.org](http://www.envol-vert.org).

**Page 11. Forêt primaire,  
Danum Valley, Bornéo**

© Jonathan Saulnier, ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire

# Forêts tropicales : point d'étape et nouveaux défis

QUELLES ORIENTATIONS POUR LES ACTEURS FRANÇAIS?



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'AGROALIMENTAIRE

MINISTÈRE  
DES OUTRE-MER



Fonds Français  
pour l'  
Environnement Mondial

Le 3<sup>e</sup> rapport produit par le Groupe national sur les forêts tropicales, dont est extraite cette synthèse, vise à faire le point sur les enjeux forestiers tropicaux entre acteurs français concernés – administrations, secteur privé, milieux scientifiques, associations – pour définir de nouvelles orientations face aux défis actuels, aussi bien en France d'outre-mer qu'avec les pays partenaires, et notamment à l'approche de Rio+20.

**Pourquoi s'intéresser à la protection des forêts tropicales ?** Tout d'abord, avec les départements et collectivités d'outre-mer, environ un tiers des forêts françaises sont des forêts tropicales. Ensuite, la France importe des quantités importantes de bois tropicaux et les forêts tropicales contribuent aux biens publics mondiaux que sont la stabilisation du climat, la conservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la santé publique. Enfin, les forêts tropicales offrent un potentiel important pour le développement de l'économie verte et inclusive, la lutte contre la pauvreté et la préservation des modes de vie traditionnels dans les pays partenaires de la coopération au développement.

**Où en est la protection des forêts tropicales ?** L'aménagement et la certification progressent dans les grands massifs forestiers tropicaux même s'il reste beaucoup à accomplir en matière de gestion durable. La déforestation, bien qu'en baisse depuis les années 1990 et partiellement compensée par les reboisements, se poursuit au rythme de 13 millions d'hectares par an selon le dernier rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). Ces dernières années, la Convention climat a établi un mécanisme REDD+ pour encourager et contribuer à financer la lutte contre la déforestation. En 2010, la conférence de Paris sur les grands bassins forestiers a permis de mobiliser plus de 4 milliards USD pour amorcer ce mécanisme. La conférence de Nagoya sur la biodiversité a défini les objectifs d'Aichi à l'horizon 2020. L'Union européenne a adopté son *Règlement bois* pour prévenir les importations de bois illégal et négocie des accords de partenariat avec une douzaine de pays forestiers tropicaux.

**Quels thèmes sont approfondis dans ce nouveau rapport ?** (i) Le modèle d'aménagement et de certification de la gestion durable des forêts tropicales de production, ses succès et ses limites en matière de protection de la biodiversité et de bénéfices pour les populations locales ; (ii) les modèles de conservation et de restauration des forêts tropicales de protection ; (iii) l'essor des demandes énergétiques, alimentaires et minières mondiales dans un contexte d'expansion démographique, de croissance économique et de mondialisation des échanges ; (iv) les instruments de promotion de la légalité et de la durabilité au travers du commerce international du bois tropical, ainsi que la situation des marchés locaux et la demande des pays émergents ; (v) l'investissement dans les forêts tropicales et le financement des externalités environnementales, avec un regard particulier sur le mécanisme REDD+ et les fonds fiduciaires pour les aires protégées ; (vi) les enjeux de gouvernance des territoires forestiers, du niveau local – rôle des collectivités territoriales, représentation des populations autochtones – au niveau mondial, avec en point de mire les opportunités offertes par Rio+20 pour remédier à la fragmentation actuelle de la gouvernance internationale des enjeux forestiers ; (vii) les priorités en matière d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que le rôle croissant des outils de télédétection pour la protection des forêts tropicales.